UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Archive ouverte UNIGE
https://archive-ouverte.unige.ch

Article scientifique | Article | 2001

Published version | Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

Des archives en mutation et du vertige de l'historien: remarques historiographiques

Müller, Bertrand

How to cite

MÜLLER, Bertrand. Des archives en mutation et du vertige de l'historien: remarques historiographiques. In: Studien und Quellen, 2001, n° 27, p. 49–63.

This publication URL: https://archive-ouverte.unige.ch/unige:25601

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holder(s) for terms of use.

Des archives en mutation et du vertige de l'historien. Remarques historiographiques.

Paru dans *Etudes et sources*, n° 27, décembre 2001, pp. 49-63

Bertrand Muller
Rédacteur de la *Revue suisse d'histoire*
Chargé du cours d'histoire de l'histoire à l'université de Genève et chargé de recherche à l'université de Lausanne

Ormeaux 22
1066 Lausanne
tel : 021 652 74 07
email : bertrand.muller@lettres.unige.ch

Résumé :
Histoire et archive sont unies par un lien si évident qu'il n'est jamais sérieusement interrogé. Cette relation privilégiée est pourtant récente et les transformations de la discipline historique et de l'archivistique ont été nombreuses et profondes. Depuis quelques décennies précisément, les mutations qui traversent les archives devenues des partenaires décisifs de la gestion de société obnubilées par l'information, remettent en cause cette évidence qui est ici interrogée dans une perspective historienne. Ce sont trois registres qui sont essentiellement pris en compte dans cet essai – le " métier " d'archiviste et d'historien ; les pratiques ; le rapport de l'archive et de l'histoire à la mémoire.

L'histoire s'écrit à partir des documents et les documents, l'historien les dépouille dans les archives[1]. L'évidence et la nécessité de ce lien entre l'archiviste et l'historien a pu s'établir dans des sociétés où les rôles de chacun paraissaient clairement établis : à l'un la tâche de conserver les traces matérielles de l'administration publique, à l'autre le devoir de transformer ce matériau en mémoire nationale. Gardien du temps et du temple, l'archiviste partageait avec l'historien la gestion du passé.

Aujourd'hui pourtant cette évidence semble remise en doute. Et ce n'est pas l'historien qui, à son habitude, prend ses distances, mais l'archiviste. L'archive semble en effet prise depuis quelque temps dans de profondes mutations qui affectent à la fois le rôle de l'archiviste, les lieux de conservation, les manières de conserver et, finalement, les documents eux-mêmes. De cette nouvelle " révolution " archivistique dont les contours sont encore flous, l'historien n'a pas encore pris véritablement la mesure ni même exactement conscience.

Il y a quatre ans, la rédaction de la *Revue suisse d'histoire* accueillait un numéro thématique consacré à l'archive composé à l'occasion du 75e anniversaire de la Société suisse des archivistes[2] : y étaient mis en évidence, **/50/** entre autres, les enjeux de ce que l'on appelle déjà une " nouvelle archivistique " au service de sociétés hantées par l'information et la communication. D'" îles du passé, les archives sont devenues, pour reprendre une expression heureuse de Christof Graf, des " centres modernes d'information " qui se trouvent placés au cœur de la révolution de l'information qui bouleverse profondément le fonctionnement et l'organisation publics et privés des sociétés modernes[3].

Il est assurément malaisé de percevoir aujourd'hui clairement les nouvelles configurations qui émergent et ce n'est pas mon ambition. Mon propos se limitera ici à examiner quelques-unes des questions qui me paraissent aujourd'hui exprimer l'écart qui se creuse entre deux pratiques spécifiques et autonomes qui se concentrent sur le passé. Sans minimiser les points de convergences, je voudrais insister ici au contraire sur les différences. Les plus apparentes se manifestent, me semble-t-il, dans au moins quatre registres que je voudrais examiner successivement : l'exercice professionnel de l'archive et de l'histoire ; la différentiation des pratiques qui se traduit par une conception différente du document ; le rapport enfin de l'histoire et de l'archive avec la mémoire et le patrimoine.

1. Profession archiviste, profession historien

Une partie des malentendus, largement folklorisés, entre historiens et archivistes provient de l'agrégation des rôles occupés par les uns et les autres : des historiens souvent archivistes et des archivistes qui ne se contentent pas de classer de vieux papiers mais écrivent également des livres d'histoire. La superposition des figures sociales a occulté les différences qui séparent deux pratiques dont seule une histoire sociale approfondie des deux professions permettrait de rendre compte avec rigueur. Or si cette histoire existe au moins partiellement pour les historiens, ce n'est pas le cas pour les archivistes qui sont d'ailleurs parfois assimilés simplement aux historiens. Cet amalgame oblitère la relative jouvence des noces de l'histoire et de l'archive : elles ont été célébrées au XIXe siècle seulement. Elles coïncident avec **/51/** l'émergence concomitante et pourtant différenciée de la profession d'archiviste et de celle d'historien. C'est au XIXe siècle que se créent dans le sillon de la mise en place des grandes administrations de l'ère industrielle les grands centres d'archives. L'importante mutation de l'archivistique au XIXe siècle est donc liée d'abord à une transformation de l'organisation de l'État. Dans la longue durée d'ailleurs, les avatars de l'archive demeurent intimement liés à l'émergence de nouvelles formes d'organisation gouvernementale et administrative : ce fut le cas aux XIe et XIIe siècles lorsque les nouvelles monarchies, mais aussi l'Église ou encore les villes réorganisèrent leurs archives, puis plus tard, au XVIe siècle, avec le développement des grandes monarchies administratives ; enfin, au XIXe siècle, l'effondrement de l'Ancien régime dicte la restructuration des dépôts d'archives et leur " nationalisation " : c'est le cas en France, mais aussi aux Pays-Bas, en Allemagne, ou en Espagne, notamment. Ici la nationalisation se conçoit comme une centralisation étatique des archives qui échappent au contrôle des corps constitués, mais aussi, parce qu'elles sont désormais ouvertes au public, les archives sont propriété, expression et à disposition de la nation.

Au milieu du siècle, les archives connaissent leur première crise de croissance, suffoquant sous l'inflation documentaire, et sont confrontées déjà au lancinant problème de la conservation, du tri, du classement et de la communication. Une double opposition marque l'émergence d'une archivistique moderne en Europe : l'une sépare le nouveau et l'ancien ou les archives " vivantes " et les archives " anciennes " (cf. ci-dessous), c'est-à-dire des documents provenant des institutions existantes ou disparues ; l'autre sépare les pays qui pratiquent (Allemagne ; Europe centrale, etc.) ou ignorent (France, Belgique, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Espagne, etc.) la registrature, c'est-à-dire la cotation préétablie du document

[1] J'ai volontairement réduit l'appareil de notes à sa plus simple expression. Cet essai s'inscrit dans le cadre d'une recherche financée par le FNRS sur " Savoirs et savoir-faire. Une histoire de la formation du savoir historique, XIX-XXe siècles ", projet n° 1115-055972.98.

[2] Cf. " Archivistik in der Schweiz / archivistique en Suisse ", *Revue suisse d'histoire*, 1997, n° 3.

[3] Christoph Graf, " Die Stellung der Archive in unserer Gesellschaft ", ibidem.

administratif dès sa création. Mais surtout, c'est précisément la décision de conserver les documents administratifs et leur distinction des documents historiques qui fonde l'archive moderne et institue en même temps l'archive historique.
La législation qui se met en place organise la conservation des documents administratifs, alors que la formation professionnelle concerne essentiellement la gestion des documents historiques. En Italie, la *Scuola del Grande Archivio* (Naples, 1808), en Allemagne, l'*Archivalische Unterrichtsinstitut* (Munich, 1821), en France, l'*École des chartes* (Paris, 1821 et surtout 1829), en Autriche, l'Institut für Oesterreichisch Geschichtsforschung (Vienne, 1854), en Espagne, l'Escuela de diplomatica (Madrid, 1856), ou encore la **/52/** Scuola di Paleografiia e Diplomatica (Florence, 1857) offrent des formations spécifiques centrées sur l'histoire du droit, des institutions, de la philologie, la paléographie, la diplomatique, la sigillographie, l'héraldique, etc., donc essentiellement des compétences dans la maîtrise des documents anciens et surtout médiévaux. Et ce paradoxe n'est qu'un des éléments de l'ambivalence des archives modernes.
Jusqu'au XIXe siècle, les archivistes sont encore essentiellement des clercs de chancellerie, des greffiers de tribunaux, de secrétaires de municipalités et ont donc des dispositions et des compétences dans la manipulation des documents administratifs. La professionnalisation qui se met en place en prend alors le contre-pied, car elle privilégie l'acquisition de compétences historiennes et avalise ainsi la coupure qui s'instaure entre passé et présent dans les archives. L'essentiel de la formation des archivistes est alors centré sur les connaissances historiques et l'apprentissage du déchiffrement des documents anciens.
Deux autres éléments confirment ce trait : d'une part, le développement de l'“ archivistique[4] ” qui accompagne l'autonomisation croissante de la profession d'archiviste ; d'autre part, le clivage qui n'a cessé de s'accroître (à l'exception de l'Espagne) entre l'archivistique et la bibliothéconomie consacrant la séparation durable des archives et des bibliothèques. Mais ici encore, comme souvent, la pratique a précédé le mot qui apparaît en Italie vers 1928 et en France beaucoup plus tard, ainsi que la codification dans les manuels dont les premiers paraissent à la fin du siècle – le *Handleiding voor het ordenen en beschrijven van archiven*, à Groningue, en 1898, est traduit dans de nombreuses langues et connaît un succès considérable. Il compose avec les ouvrages classiques de Hilary Jenkinson (*A manual of Archive Administration*, Londres, 1922), d'Eugenio Casanova (*Archivistica*, Sienne, 1928) ou, plus tardivement, de Theodor R. Schellenberg (*Modern Archives : Principles and Techniques*, Chicago, 1956) le corpus théorique de la discipline. Ainsi au cours du siècle se met en place un cursus professionnel précis, contraint par une législation, sanctionné par un diplôme spécifique qui **/53/** assure à ses titulaires l'accès à des postes particuliers dont ils conquièrent progressivement le monopole exclusif.

La modernisation de l'administration et de ses archives a aussi contribué très directement à l'essor de l'histoire et plus particulièrement des études médiévales. Le renouveau de la discipline doit assurément beaucoup au développement conjoint de l'archivistique, mais son autonomisation et la professionnalisation qui l'accompagne ne se déploient pas selon les mêmes registres. L'affirmation d'une formation professionnelle en histoire s'appuie d'abord sur la réforme universitaire qui touche la plupart des pays développés tout au long du XIXe siècle, mais elle ne débouche pas à proprement parler sur un diplôme professionnel équivalent à celui des archivistes, même lorsque les formations deviennent très spécialisées et exclusivement historiques, comme en France, par exemple. Devenir historien, c'est d'abord devenir enseignant, le rester dans la plupart des cas, et devenir, progressivement, chercheur lorsque se mettent en place lentement et modestement des structures de recherche. Quelle que soit la qualité du cursus suivi, jamais il ne suffit à définir le “ métier d'historien ” et surtout jamais il n'assure l'exclusivité d'une pratique. Sans doute peut-on constater un clivage de plus en plus marqué entre praticiens “ professionnels ” et “ amateurs ”, mais jamais la frontière n'est définitivement fermée. Cependant, les signes du métier qui spécifient une activité particulière sont nombreux. La thèse en particulier s'impose comme un titre discriminant ; parallèlement, l'historien déploie ses activités dans de nombreux réseaux professionnels : les jurys, les commissions, les sociétés, les revues, etc.
C'est au cours du XIXe siècle, au moment où s'affirment l'autonomie et la professionnalisation d'une activité historienne fondée sur l'exploitation des documents, que se noue l'alliance entre l'activité archivistique et historienne qui se recoupent parfois dans les filières de formation ou dans l'exercice professionnel, mais demeurent en réalité distincte l'une de l'autre. En particulier, l'activité archivistique reste étroitement définie par la loi et organisée dans un cadre administratif territorial et national ; la profession d'archiviste, à l'exception de quelques pays comme la Belgique ou la Suisse, est donc entièrement codifiée et hiérarchisée. Certes, l'histoire n'est pas une activité libérale et l'historien demeure également lié à l'État, ne serait-ce que parce qu'il est dans la très grande majorité des cas, comme enseignant ou chercheur, un fonctionnaire ; mais il n'est plus contraint, comme avant, de célébrer le pouvoir ni d'exalter la nation et ses

[4] Jean-Yves Rousseau et Carole Couture, *Les fondements de la discipline archivistique*, Sainte-Foy, Presses de l'université du Québec, 1994.

contraintes sont celles d'une activité scientifique et non pas d'une activité administrative.
Depuis quelques décennies, l'écart se creuse encore entre les deux professions, en particulier par les bouleversements qui agitent les archives au cours de ces dernières décennies. L'informatisation des archives en constitue assurément le trait le plus spectaculaire, mais elle n'en est en fait que l'un des effets, car c'est la profonde transformation de l'administration publique qui entraîne une redéfinition de l'archive. Du chartrier au cartulaire, du registre de délibérations aux dossiers, et finalement aux grands fichiers et aux bases de données informatiques, l'archive exprime d'abord les transformations des pratiques administratives qui l'ont rendue possible. A défaut d'une analyse complète, on peut retenir trois grandes transformations : 1) la nouvelle gestion publique ; 2) la privatisation croissante et la délégation des tâches publiques ; 3) l'importance de l'information et de son utilisation dans la gestion des sociétés modernes. Ces facteurs modifieront sans doute profondément le rapport entre présent et passé dans les archives et l'archiviste se trouve dans une situation inconfortable dans la conservation d'un patrimoine documentaire et la gestion d'une information moderne, de plus en plus sophistiquée, et dont les enjeux de pouvoir sont de plus en plus considérables.

II. Pratique archivistique, pratique historique

Ces différentiations qui ont fondé deux pratiques professionnelles vouées différemment à l'histoire n'ont pas été sans effet sur la production historique elle-même et ont contribué assurément à conforter des clivages qui structurent l'organisation de la discipline elle-même.
Pour en saisir les éléments, il convient de déplacer le regard sur les pratiques elles-mêmes et de tenter de les saisir dans leur spécificité. Ici encore, il n'est guère possible d'aller au-delà de quelques remarques générales. La première que je voudrais proposer est en apparence moins visible et pourtant bien évidente et peut-être décisive : elle concerne le rapport au temps. Ce n'est **/55/** encore en effet qu'une illusion qui nous fait croire qu'archiviste et historien sont identiquement concernés par la connaissance du passé. Jusqu'au XIXe siècle, le premier ne travaille en fait que pour le présent car ce qu'il conserve du passé, c'est essentiellement un passé efficace au présent alors que le second milite pour le futur, il a pour tâche de mettre en forme et d'assurer la descendance du grand récit dynastique monarchique, aristocratique ou ecclésiastique. Dans sa conception ancienne, l'archive est " perversion du temps[5] ", car elle ne conserve pas le passé mais le présent dont les fondements sont actualisés et continués par la présence matérielle des actes conservés qui signifient et attestent la légitimité du pouvoir.
La rupture révolutionnaire et l'effondrement de l'ancien régime ont inversé ce rapport au temps : ils ont eu pour effet d'historiciser en quelque sorte l'archive, désormais est clairement établie la différence entre les archives administratives dont la finalité demeurait la gestion de la nation et les archives historiques ouvertes à l'intelligence de la connaissance historique. Dès lors le statut de l'archive qui ne cesse d'élargir les documents qui la composent se décline dans cette tension entre gestion publique et gestion du passé et conditionne les relations entre archivistes et historiens. Cette transformation s'inscrit dans un nouveau régime d'historicité dont elle est la manifestation la plus spectaculaire et se traduit par un déplacement des rapports entre présent, passé et futur. L'archiviste, coupé du présent, travaille pour le futur : il a pour tâche de sélectionner le passé digne d'avenir alors que l'historien, qui sait son œuvre provisoire et fragile, glorifie le présent en exaltant le passé. Dans le passé, chacun fait son marché, mais l'un choisit et détruit pour mieux conserver, alors que l'autre veut tout conserver pour ne rien oublier. Cet usage opposé est à l'origine de nombreuses tensions entre historiens et archivistes. C'est là ma seconde remarque. Conserver n'est pas le premier geste de l'archiviste, mais assurément le fantasme de tout historien et ce n'est que pour alimenter ce fantasme que l'archiviste aujourd'hui est hanté par la conservation. Elle impose sa loi parfois impérieusement au point d'interdire la communication. Les exemples sont nombreux : ces affiches pliées en quatre et empilées que l'on ne peut plus consulter au risque de les détruire immédiatement ; cette liasse de documents qu'un emballage **/56/** cacheté de cire préserve de toute consultation[6]. Mais l'état matériel du document n'est pas la seule restriction à la communication soumise parfois au secret ou à des réglementations qui contrarient la recherche.
Les problèmes liés à la conservation sont notamment exprimés dans ce que l'archivistique contemporaine appelle " la théorie des trois âges " qui permet de distinguer les états successifs de l'archivage des documents : archives courantes (current archives, ou archives actives), archives intermédiaires (archives semi-actives) et archives historiques (archives définitives). Ces trois stades désignent en quelque sorte le processus par lequel un document administratif peut resurgir ultérieurement sous la forme d'un document d'archive. Les archivistes non seulement se dotaient ainsi d'un instrument plus efficace pour gérer le dépôt des

[5] Michel De Certeau, " L'espace de l'archive ou la perversion du temps ", *Traverses. Revue du Centre Georges Pompidou*, 1986, pp. 4-6 (n° spécial: L'archive)

[6] J'emprunte le premier exemple à Michel Melot, " Des archives considérées comme substance hallucinogène ", *Traverses. Revue du Centre Georges Pompidou*, 1986, pp. 14-19 (n° spécial: L'archive) et j'ai vécu le second.

documents administratifs en les préservant de l'oubli et éventuellement de la destruction pour leur assurer une postérité historique, mais élargissaient considérablement leur pouvoir sur la définition des documents à préserver et augmentaient leur moyen d'action au sein même des administrations. Car maître désormais du passage de l'âge actif à l'âge historique, l'archiviste domine également la sélection des documents moins nombreux auxquels seront assurés une existence éternellement prolongée. L'opération archivistique est donc bien une opération de raréfaction avant d'être une opération de conservation : elle raréfie non seulement les documents mais les utilisateurs moins nombreux et différents. A l'inverse, elle généralise l'usage puisqu'en rendant public l'accès au document, elle l'expose à la société entière.

Instrument indispensable de la gestion des archives, la théorie des trois âges oppose administrateurs et archivistes qui, en l'absence de critères objectifs définitifs, négocient le passage d'un âge à l'autre. D'autres critères d'archivage sont donc mobilisés qui s'efforcent de définir qualitativement la valeur du document en le désignant comme " primaire " (valeur administrative) ou " secondaire " (valeur de témoignage pour de futurs utilisateurs). Celui-ci n'en est pas pour autant déterminable plus objectivement, mais il permet de prendre en compte la tension entre le " champ de l'expérience " administrative en cours et " l'horizon d'attente " d'une histoire qui n'est pas encore écrite. La mise en œuvre de ces nouvelles normes a **/57/** déplacé en amont la définition du document d'archive qui fait de tout document administratif une pièce d'archive potentielle ou virtuelle. Traditionnellement n'avait chance d'obtenir ce statut que le seul document parvenu au seuil des archives et qui avait échappé à la sanction destructrice de l'administration. Dans les pays anglo-saxons et au Canada entre autres, ces conditions ont imposé aux producteurs d'archives publiques d'établir des " calendriers de conservation " ou des " control schedules ".

Une notion nouvelle enfin, la " description archivistique " apparue à la fin des années 1970 a remplacé progressivement la notion d'" inventaire " et désigne en quelque sorte les opérations en aval, celles qui sauvent le document d'archive de son inertie et le rendent repérable par un lecteur. Elle est une notion complexe à mettre en œuvre parce qu'elle implique des niveaux difficilement stabilisables, qui sont essentiellement l'identification du producteur, qui ouvrent sur le contexte de production du document, la description des unités documentaires, qui visent à identifier l'unité documentaire, à la replacer dans son contexte, la caractériser matériellement et l'indexation, qui s'est formidablement développée grâce à l'instrument informatique de plus en plus perfectionné.

Ainsi ces différentes opérations attestent de la complexité croissante de l'archivistique qui se fonde sur un savoir codifié et rigoureux de plus en plus autonome du discours historique.

A la fin du XIXe siècle, la prééminence de l'histoire méthodique avait pourtant consacré la proximité des deux pratiques. La méthode critique, à laquelle s'identifiait la méthode historique, sanctionnait la primauté du document d'archive, trace indirecte d'une réalité inaccessible, sur le témoignage narratif, ainsi qu'un mode de lecture et d'attestation du document écrit. Dans cette perspective, opération archivistique et opération historique s'enchaînaient et se complétaient[7]. De " l'heuristique " (recherche des documents) à l'analyse, de la critique " externe " à la critique " interne ", de l'analyse des " documents " à l'interprétation des " faits " (détermination, regroupement, classification), cette déclinaison duale a figé la complémentarité des deux pratiques. Ces différences se prolongent dans la part des compétences spécifiques (désignées alors comme des " sciences auxiliaires ") mobilisées aux différentes étapes de ces processus pour distinguer soigneusement **/58/** le traitement des " documents " et celui des " faits ". Cette belle ordonnance a entretenu une curieuse illusion eschatologique : l'histoire, du moins l'histoire passée, s'achèvera lors que la masse finie des documents conservés dans les archives sera complètement exploitée. Elle a pu légitimer les grandes entreprises de publication des sources qui ont marqué le XIXe siècle dont les *Monumenta Germaniae Historica* ont été le modèle souvent imité et jamais égalé[8] ; elle est devenue une institution autonome mobilisant des ressources matérielles, financières et humaines considérables. Mais la publication des sources s'est également imposée, plus modestement, comme un exercice propédeutique dans la formation des archivistes et des historiens (en particulier les thèses de doctorat). Qu'un tel paradigme révélât ses limites, très tôt dénoncées, ne doit pas occulter son importance décisive dans la redéfinition de la connaissance historique. Est alors constitué un capital matériel et intellectuel durable sur lequel se fonde aujourd'hui encore le lien privilégié de l'historien avec les archives.

Pourtant cette relation " sacralisée " était remise en cause doublement : l'histoire, contestée vigoureusement lors de l'émergence des sciences sociales, se trouvait contrainte, à moins de renoncer à toute ambition scientifique, de redéfinir

---

[7] Voir, en français, l'un des plus célèbres manuels de ce temps, Charles Victor Langlois et Charles Seignobos, *Introduction aux études historiques*, Paris, Kimé, 1992 (1898).

[8] Cf. Horst Fuhrmann, *Sind eben alles Menschen gewesen. Gelehrtenleben im 19. und 20. Jahrhundert. Dargestellt am Beispiel der Monumenta Genrmaniae Historica und ihre Mitarbeiter*, München, Verlag C.H. Beck, 1996.

profondément ses procédures et, de ses fréquentations nouvelles, elle s'est quelque peu débarrassée de son arrogante innocence méthodologique. C'est la relation avec le document qui devenait moins simple, moins directe, désormais médiatisée par une problématique consciente et un arsenal hypothétique et conceptuel. Une formule résume ce changement : Ce n'est plus l'archive qui fait le problème, mais le problème qui fait l'archive.

L'investigation historienne déborde ainsi l'archive elle-même puisque l'historien se sert de tous les documents de toute nature qui sont à sa disposition. Documents écrits, sans doute, mais aussi documents archéologiques, documents matériels, symboliques, iconographiques, cinématographiques, sonores, témoignages oraux, etc. Les sources qui sont à la disposition de l'historien ne cessent de se diversifier et de se multiplier, provoquant une **/59/** nouvelle " révolution documentaire " et un élargissement considérable du domaine archivistique[9].

III. Document d'archive, document d'histoire

Ainsi au travers même de l'évolution des traitements documentaires, c'est la notion de document elle-même qui s'est transformée. Au XIXe siècle, le document se limite encore essentiellement à un acte manuscrit, qui le distingue des imprimés conservés dans les bibliothèques, émanant de l'administration de l'État, qui le différencie également des manuscrits privés déposés au Département des manuscrits des bibliothèques.

Le document d'archive n'est pas par définition un document historique, mais d'abord un acte produit par une autorité politique, la trace matérielle d'une activité administrative. Pour qu'un acte écrit devienne d'abord document d'archive et ensuite document historique, le temps seul ne suffit pas ; il lui faudra subir les transformations successives, une longue série de manipulations (enregistrements, identification, cotation, indexation, etc.), qui lui donneront son statut définitif. Au passage, il aura perdu son individualité, car dans les archives, le document, unique, n'existe qu'au travers d'ensembles collectifs, hiérarchiquement dépendants : il appartient toujours à un " fonds ", est inclus dans un article (carton, liasse, registre, etc.) dont il n'est que l'une des pièces. Le principe du respect des fonds – lequel préconise de " rassembler les différents documents par fonds, c'est-à-dire former collection de tous les titres qui proviennent d'un corps, d'un établissement, d'une famille ou d'un individu " a été un des principes fondateurs de l'archivistique moderne. Il a généré deux traditions : l'une minimaliste qui se contente de respecter la provenance du fonds en réordonnant les pièces qui le composent, l'autre, maximaliste, entend respecter non seulement la provenance mais également l'ordre primitif dans lequel les documents sont versés aux Archives. C'est autour de cette conception que se sont développées les techniques et les pratiques archivistiques ; elles n'ont cessé de se perfectionner pour faire face à l'augmentation et à la diversification régulières des **/60/** nouveaux documents ; mais depuis un demi-siècle, en particulier depuis l'explosion de la production documentaire durant la guerre qui n'a cessé de s'enfler ensuite, et surtout depuis une trentaine d'années, l'inflation exponentielle de la production, ces principes se sont avérés insuffisants.

En ce qui concerne le document, on peut constater deux changements majeurs : la dématérialisation du document et son éclatement. Pendant longtemps, la diversification des supports (le son, l'image, le film) a contribué à enrichir la notion de document sans en altérer l'unité qui articule une écriture et un support matériel. La conservation de ces nouvelles archives pose assurément des problèmes techniques et financiers considérables, mais leur traitement archivistique n'altérait pas fondamentalement les principes de l'archivistique. C'est précisément sur cette matérialité de l'information que reposent les principes de la critique historique qui a pu ainsi s'adapter et rendre possible l'usage de sources renouvelées dans la recherche. L'informatique rompt ce lien car désormais le matériau sur lequel est inscrite et conservée l'information n'a plus aucun rapport avec l'information qu'il contient ; les supports peuvent varier et sont reproductibles à l'infini, l'information, désormais invisible, renvoie en fait à un système de signes codifiés qui ne sont lisibles et interprétables que par des machines programmées de manière spécifique. La description documentaire prend ici une importance décisive. Privé de matérialité, le document se trouve ainsi vidé de toute pertinence : une disquette ou un CD à l'inverse du film ou de la bande magnétique ne peuvent constituer aucune unité archivistique, ni une pièce, ni un article, ni même un fonds. L'unité documentaire s'en trouve également altérée au profit exclusif des unités d'informations qu'il est possible de lire par l'intermédiaire de systèmes d'indexation de plus en plus sophistiqués intégrés dans des bases documentaires très complexes. L'informatisation documentaire a encore deux autres conséquences : elle autorise une multiplication illimitée des documents à une échelle que la simple photocopie qui l'a précédée n'a jamais pu envisager et contrarie définitivement l'idée de l'unicité du document. Enfin, il est sans doute possible d'imaginer pour la première fois dans l'histoire humaine, la production de faux parfaits du moins la production de documents qui résistent à l'épreuve de la critique classique. Central dans le cas de la conservation, le problème des supports devient mineur par rapport à la caractérisation des contenus de l'information et de

[9] Cf. Jacques Le Goff, " Documento/Monumento ", in *Enciclopaedia Einaudi*, Firenze, 1978.

la redéfinition des politiques de leur collecte, de leur inventaire, de leur gestion et de leur mise à disposition du public et des historiens. **/61/**

Ces transformations ne concernent pas encore véritablement les historiens à l'inverse des archivistes dont les tâches sont entièrement redéfinies. Deux conséquences me paraissent cependant remarquables. Le document cesse d'être le support matériel de la preuve et l'expression d'un témoignage, il n'est désormais qu'un des éléments d'un système plus ou moins complexe d'informations. Et ce trait inédit, qui prive de sens la notion matérielle de " fonds ", constitue un défi pour les historiens qui ont à inventer de nouvelles formes d'attestation documentaire et devront recourir pour y parvenir à de nouvelles techniques de lecture et de traitement. A la paléographie doit se substituer une " néographie " ou une " infographie " aptes à rendre compte des nouvelles formes d'écriture " multimedia " incluant écriture, image et son. Une nouvelle forme de critique s'impose aussi pour interpréter des documents disséminés sur de nombreux supports, sans existence matérielle, et dont chaque consultation reconstitue une version parmi d'autres possibles.

Mais d'autre part, la dématérialisation du document multiplie les possibilités de lecture et confronte l'historien à inventer de nouvelles formes de lecture non linéaire. Le texte ancien fait l'objet d'une attention nouvelle et la publication des sources se renouvelle et se fait plus ambitieuse, non plus seulement technique d'édition, mais véritable histoire culturelle des " textes ", une histoire des sources manuscrites, de leur production et de leur conservation, à l'instar des développements récents de l'histoire de l'édition et du livre. La numérisation autorise des reproductions plus fidèles des manuscrits originaux et l'informatique démultiplie les possibilités de leur transcription en " hyperdocument " et l'élaboration d'outils interactifs structurant une lecture inter-active plurielle.

IV. L'archive : entre histoire, mémoire et patrimoine

Je voudrais souligner une dernière différence entre histoire et archive. Aujourd'hui le regard et la connaissance du passé transforment considérablement le couple histoire archive. Celui-ci s'est fondé à la fin du XIXe sur une alliance de l'histoire et de la mémoire ; l'histoire constituant en quelque sorte une mémoire vérifiée, éprouvée par la sanction critique des sources, qui a pu s'affirmer parfaitement au travers du développement démocratique dans les sociétés occidentales sur les registres de la mémoire nationale ou de la mémoire sociale. Dans cette configuration fluctuante, l'écriture de l'histoire **/62/** pouvait elle aussi osciller entre connaissance et souvenir, célébration ou commémoration du passé, entre style du récit et style de la démonstration scientifique. Toutefois, cette alliance s'est progressivement délitée face aux revendications identitaires multiples et protéiformes de mémoires sociales, culturelles, régionales ou nationales spécifiques ; elle a éclaté sous les revendications réparatrices des victimes d'un passé traumatisant, douloureux, occulté. Souci de vérité qui anime l'histoire et besoin de fidélité qui hante la mémoire ne font pas toujours bon ménage ; l'exigence critique d'une histoire scientifique contredit et entre en conflit avec une " inquiétante pathologie de la mémoire " selon l'expression de P. Ricoeur[10].

Ici, le constat de ce " débordement de la mémoire " suffit à rappeler que l'histoire n'a plus le monopole sur le passé et que le passé est redevenu le lieu de " véritables batailles de mémoire " qui n'épargnent d'ailleurs pas les historiens eux-mêmes. Ainsi si pendant longtemps, histoire et mémoire paraissaient jouer une même partition, aujourd'hui, ce n'est plus la mémoire qui s'inscrit dans une écriture de l'histoire, mais l'histoire qui s'écrit sous la pression des mémoires collectives. Ces dérives identitaires et patrimoniales ne sont pas sans effet sur la pratique historienne et sur sa relation à l'archive. Car le débat s'est déplacé de l'histoire à l'archive et les archives sont devenues un lieu de confrontation entre histoire et mémoire.

Mais le passé récent ou douloureux n'est pas seul en cause. D'autres quêtes identitaires avaient précédé, en particulier, les amateurs de généalogie ou d'histoire locale qui déferlent dans les archives. Les archives ne sont plus le lieu exclusif de la recherche (elles ne l'ont d'ailleurs jamais été) et des publics nouveaux exprimant des besoins spécifiques dictent les transformations des pratiques et des lieux. Centres modernes d'information et laboratoires d'histoire, les archives deviennent également des maisons de culture et l'animation culturelle une des préoccupations importantes des archivistes. Cette transformation, ou plus exactement cette amplification de l'archive de l'administration à la science et à la culture introduit une transformation majeure. La transformation des liens tutélaires des archives le souligne, en France notamment, les archives sont passées de la tutelle du ministère de l'Intérieur à celui de l'Éducation nationale et enfin de la Culture. La contamination **/63/** du discours archivistique par les termes de culture, de mémoire, de patrimoine en constitue d'autres indices : le document d'archive se dit aujourd'hui " bien culturel ", l'archive se dit " patrimoine archivistique ", l'archiviste est un " animateur " ou " médiateur culturel ", le lieu un " espace culturel " ou " centre d'accueil et de recherche " (CARAN).

Or ces manifestations attestent du mouvement de " patrimonialisation " auquel on assiste depuis quelque temps dont les archives sont un des enjeux. Il est d'autres

[10] De façon générale, voir Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, (L'ordre philosophique), 2001.

signes encore. La multiplication des centres d'archives (chaque institution, chaque entreprise, chaque association a ses propres archives) dissémine l'archive en autant d'archives fragmentées et éclatées et dépossède l'État de son monopole de conservatoire de la nation. Dans cette perspective, le document redevient monument et à l'instar de tout objet d'art, il fait l'objet de " catalogue de visite " ou de catalogues d'exposition, parfois véritables ouvrages scientifiques.
La raison patrimoniale se perçoit aussi dans la redéfinition de la place des archives au sein de la société. La notion même d'archive a aujourd'hui une extension considérable. Tout est désormais archive. On parle d'archives du corps, d'archives de la nature, l'espace rural ou l'espace urbain, les paysages constituent des archives. Et même sur Internet, des masses documentaires obsolètes au bout de quelques semaines, deviennent archives… archives éphémères d'un présent privé désormais de toute profondeur historique.

Nous sommes entré dans le temps du " présentisme " écrit F. Hartog[11] et cet " omniprésent présent " génère chaque jour le passé et le futur dont il a besoin. La généralisation de l'archive et la multiplication des regards sur le passé en sont l'une des expressions. L'archive serait-elle devenue une substance hallucinogène[12] qui donne le vertige à l'historien confronté à un passé qui se dérobe constamment sous ses pieds? L'archive en tout cas est en pleine mutation et la transformation de l'archivistique est aussi la possibilité et le commencement d'une nouvelle histoire. Aux historiens d'en prendre conscience.

---

[11] François Hartog, " Temps et histoire. Comment écrire l'histoire de France ? ", *Annales HSS*, 1995, pp. 1219-1236.
[12] M. Melot, " Des archives considérées comme substance hallucinogène ", art. cit.